

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Autorisation signature accord de principe avec la société BRESISOL projet compensation agricole

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Procuration : 0

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 10 juin 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Rémi PECH, Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Paul NEVELING

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° D_11_2024 concernant l'avis de principe favorable sur le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque par la SAS BRESISOL.

Il explique qu'en application du décret du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable prévue à l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime le projet susvisé est soumis à une étude préalable agricole, dans laquelle des mesures de compensation agricole collective doivent être présentées.

Monsieur le Maire explique que la SAS BRESISOL s'est engagée à ce titre à participer au financement de la construction et l'aménagement d'une plateforme multi usage agricole sur le territoire de la commune de Payra sur l'Hers. Il précise les éléments composant cette plateforme et son fonctionnement.

Monsieur le Maire donne lecture d'un accord de principe annexé à la présente délibération proposé par la SAS BRESISOL dans lequel la commune se prononce en faveur de la réalisation du projet de plateforme multi usage agricole sur son territoire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

- de VALIDER et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'accord de principe tel qu'annexé
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 25 juin 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 25 juin 2024

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 25/06/2024

011-211102751-20240618-D_23_2024-DE